

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie faible nuisance	I2					
	Industrie moyenne et forte nuisance	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES							
(1) Conformément aux dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA).							
(2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES							
(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).							
(2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•		
	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)	

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Fermette					

E - NOTES						
(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).						
(2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•	•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitat unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitat unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitat bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitat multifamiliale	H4					
	Habitat en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGD-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitat unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitat unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitat bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitat multifamiliale	H4					
	Habitat en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitat unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitat unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitat bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitat multifamiliale	H4					
	Habitat en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES							
(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).							
(2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitat unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitat unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitat bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitat multifamiliale	H4					
	Habitat en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES							
(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).							
(2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES							
(1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).							
(2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitat (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•			
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : AGV-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de services et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•			
	Agriculture d'élevage	A2		•			
Forestier (F)	Forestier	F1			•(2)		

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).
 (2) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1		•	•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2		•	•	
	Commerce relié à l'automobile	C3		•	•	
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4		•	•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1			•	
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus				(2)		
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	9.1	9.1	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20	40		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	•
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(2) C106, 500, C601 et 552						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3			•	
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus					(1)	
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	•
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) C106, 500, C601 et 552						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus					(1)	
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) C106, 500, C601 et 552						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				•
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus					(1)	
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	•
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
(1) C106, 500, C601 et 552						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				•
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus					(1)	
Usages spécifiquement permis					553	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	7.6
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
(1) C106, 500 et C601						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•	
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				•
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1					
	Habitation unifamiliale	H2					
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•		
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			•		
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				•	
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				•	
	Service d'utilité publique	P4				•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/10	
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7	7	7	
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	20	

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•	•	•	
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•	

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis					(1)	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) 5811, 5812, 5813, 5821						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : CV-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis					(1)	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/9	/9	/9	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	•
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
(1) 5811, 5812, 5813, 5821						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	(3)				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	(3)				
	Arrière (m)	min.	(3)				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.					
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.					
	Superficie (m ²)	min.					
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) Les habitations unifamiliales sont autorisées et les maisons mobiles sont autorisées aux conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.							
(2) La marge est calculée à partir de l'emprise de la rue.							
(3) 6 mètres entre le bâtiment principal et les emplacements voisins et de 3 mètres de la limite de la zone de maisons mobiles.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

Zone de réserve sur une partie de la zone H-2

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	14	14		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/4		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/8		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes		Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation		Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	14	14			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Projet intégré							
CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•				
Bâtiment à usage mixte							

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone :

H-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes		Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)	•			
	Habitation unifamiliale	H2		•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation		Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Bâtiment	Avant (m)	min.	6 (2)	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	(3)	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	(3)	3			
	Arrière (m)	min.	(3)	6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.		/10			
	Hauteur étage	min./ max.		1/2			
	Largeur	min.		7			
	Superficie (m ²)	min.		65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA							
Projet intégré							
CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques							
Bâtiment à usage mixte							

E - NOTES

- (1) Les maisons mobiles sont autorisées aux conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.
 (2) La marge est calculée à partir de l'emprise de la rue.
 (3) 6 mètres entre le bâtiment principal et les emplacements voisins et de 3 mètres de la limite de la zone de maisons mobiles.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/2			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			•	
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(1)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) I-208, 227, 272, 273, 2731, 3231.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•				
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-10

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•		
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--

F - AMENDEMENTS

--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-11

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis		(1)				

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

(1) 7117, 6419.

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-12

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-13

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•		
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2	/1		
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	65	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

(1) 7117, 6419.

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-14

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes		Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•					
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

Zone de réserve

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-15

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•			
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	10	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	7	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	65	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-16

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes		Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1					
	Habitation unifamiliale	H2					
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4	•				
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	18				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•					
	Projet intégré	•					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-17

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-18

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(1)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

(1) La marge avant secondaire est 5 m.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-19

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-20

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	14			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/12			
	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	4/8			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-21

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes		Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation		Isolée, Jumelée, Contiguë		J			
Marges	Avant (m)	min.	6(1)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Projet intégré							
CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques							
Bâtiment à usage mixte							

E - NOTES							
(1) La marge avant secondaire est 5 m.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-22

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-23

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-25

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.1

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-26

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

- (1) Norme de contingentement, voir article 5.14.2
(2) La marge avant secondaire est de 5 m.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-27

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)	• (1)		
	Habitation unifamiliale	H2	•	•		
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	J		
Marges	Avant (m)	min.	6	6(2)		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5	0		
	Arrière (m)	min.	6	6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

- (1) Norme de contingentement, voir article 5.14.3
(2) La marge de recul avant secondaire est de 5 m.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-28

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette						

E - NOTES

(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.4

(2) La marge avant secondaire est de 5 m.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-29

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3		•		
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/18		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré		•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-30

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1	•			
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-31

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	6.1	6.1		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-32

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1			•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			•		
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	6.1	6.1	6.1		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	7.6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-33

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	2/3	4		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-34

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•	•		
	Habitation unifamiliale	H2	•	•		
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•(1)	•(1)		
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	J		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	0		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4.57		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	1/2	1/2		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA						
Projet intégré						
CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

(1) L'habitation bifamiliale n'est permise que lorsqu'elle se compose d'un logement au rez-de-chaussée et d'un logement au sous-sol.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-35

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4			
	Arrière (m)	min.	14			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/12			
	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	6/12			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré		•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-36

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	7.6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5			
	Arrière (m)	min.	7.6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m ²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-37

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7.6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7.6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	56				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-38

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•			
	Habitation multifamiliale	H4			•		
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	4		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	7.6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/9	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		2/3	4/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•	•		
	Projet intégré		•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-39

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-40

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7.6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	56				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-41

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	7	7			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•	•			
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•			
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-42

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7.6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	56				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-43

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
Marges	Avant (m)	min.	7			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7.6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•				
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-44

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	1.5				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	2				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-45

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	2				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-46

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	1.5				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	2				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-48

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-49

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•	•			
	Habitation multifamiliale	H4			•		
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë	I	J (1)	I		
Marges	Avant (m) min.	7	7	7		
	Latérale d'un côté (m) min.	3	3	4		
	Latérale de l'autre côté (m) min.	3	3	4		
	Arrière (m) min.	14	14	14		
Bâtiment	Hauteur (m) min./ max.	/10	/10	/10		
	Hauteur étage min./ max.	1/2	1/2	1/2		
	Largeur min.	7	7	7		
	Superficie (m ²) min.	65	65	65		
Densité	Logement/bâtiment min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max.	35	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%) min.	25	20	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

(1) A l'exception d'un terrain d'angle.

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-50

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	6	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	7	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15			
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.					
	Superficie (m ²)	min.					
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		6/16			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	50			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•				
	Projet intégré		•				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-51

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS									
Groupes	Classes								
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•						
	Habitation unifamiliale	H2	•						
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3							
	Habitation multifamiliale	H4							
	Habitation en commun	H5							
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1							
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2							
	Commerce relié à l'automobile	C3							
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4							
	Commerce récréatif	C5							
	Camping et centre touristique	C6							
	Commerce contraignant	C7							
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1							
	Industrie de faible nuisance	I2							
	Industrie de moyenne et forte	I3							
	Industrie extractive	I4							
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1							
	Lieux de culte et de recueillement	P2							
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3							
	Service d'utilité publique	P4							
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1							
	Agriculture d'élevage	A2							
Forestier (F)	Forestier	F1							

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus									
Usages spécifiquement permis									

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I						
Marges	Avant (m)	min.	6						
	Latérale d'un côté (m)	min.	2						
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5						
	Arrière (m)	min.	6						
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	7,5						
	Hauteur étage	min./ max.	1/2(1)						
	Largeur	min.	7						
	Superficie (m ²)	min.	65						
Densité	Logement/bâtiment	min./max.							
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45						
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25						

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•						
	Projet intégré								
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•						
	Bâtiment à usage mixte								

E - NOTES

En partie en zone de réserve

(1) À l'exception des terrains dont la ligne avant donne sur la place des Ruisseaux, où le nombre d'étages autorisés se limite à 1.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-52

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

En partie en zone de réserve

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-53

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

- (1) Norme de contingentement, voir article 5.14.5
(2) La marge avant secondaire est de 5 m

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-54

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.6							
(2) La marge avant secondaire est de 5 m							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-55

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)	•(1)		
	Habitation unifamiliale	H2	•	•		
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	J		
Marges	Avant (m)	min.	6	6(2)		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5	0		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

- (1) Norme de contingentement, voir article 5.14.7
(2) La marge avant secondaire est de 5m

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-56

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4			
	Arrière (m)	min.	6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/12			
	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	6/12			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•				
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-57

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4			•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3		
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•	•	•		
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-58

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4			•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3		
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•	•	•		
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-59

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4				•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis					(1)(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•			
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•			
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

(1) 5421, 6633 et 6731

(2) Les usages spécifiquement permis sont autorisé sur un terrain dont la façade donne sur la rue Principale

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-60

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4				•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis					6241 (1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•	•		
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

(1) L'usage spécifiquement permis est autorisé sur un terrain dont la façade donne sur la rue Principale

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-61

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/13	/13	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-62

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4			•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3		
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/13	/13	/15		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•	•	•		
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : ILD-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette	•					

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : ILD-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : ILD-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **ILD-4**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et finance	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES							
(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : ILD-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : ILD-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : ILD-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette	•					

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : ILD-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : ILD-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette	•					

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **ILD-10**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES

(1) Uniquement les activités de culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IND-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•(1)			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	I2	•			
	Industrie de moyenne et forte	I3	•			
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•(3)		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	14		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	6	6		
	Arrière (m)	min.	6	6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	9			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte		•(2)			

E - NOTES						
(1) Plus d'un bâtiment principal peuvent être érigés sur le même lot, pourvu qu'ils soient à des fins de mini-entrepôt. La distance minimale entre 2 bâtiments situés sur le même lot est de 10 mètres.						
(2) Un maximum de 3 usages est autorisés.						
(3)Le prolongement de réseaux existants d'aqueduc et d'égout est exceptionnellement permis dans l'affectation industrielle, dans la mesure où les zones concernées sont localisées à proximité du périmètre urbain au 16 janvier 2018.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IND-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3		•		
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7		•(1)		
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	14		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	9	9		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte		•(2)	•(2)		
E - NOTES						
(1) Plus d'un bâtiment principal peuvent être érigés sur le même lot, pourvu qu'ils soient à des fins de mini-entrepôt. La distance minimale entre 2 bâtiments sur le même lot est de 10 mètres.						
(2) Un maximum de 3 usages est autorisés.						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IND-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3		•		
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7		•(1)		
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	14			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	9			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) Plus d'un bâtiment principal peuvent être érigés sur le même lot, pourvu qu'ils soient à des fins de mini-entrepôt. La distance minimale entre 2 bâtiments sur le même lot est de 10 mètres.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IND-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4	•(1)			
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			485			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	6			
	Arrière (m)	min.	5			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.				
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	5			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) L'usage doit être conforme aux dispositions de la Loi sur les mines ou du Règlement relatif aux carrières et sablières.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IU-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	I2	•			
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			7117			
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	6	6		
	Arrière (m)	min.	6	2		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	9			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte		•(1)			
E - NOTES						
(1) Le nombre maximum d'usages autorisés est de 3.						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IU-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1			•	
	Habitation unifamiliale	H2			•	
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			•	
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	I2	•			
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	3	3	7.6	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15	/10	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	9			
	Superficie (m²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40		40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		30	

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IU-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	I2	•			
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/30	/30		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Usage conditionnel					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IU-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	I2	•			
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	3	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Usage conditionnel					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : IU-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1		•(1)		
	Habitation unifamiliale	H2		•(1)		
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	I2	•			
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				5829(2)		
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	3	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	30		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Usage conditionnel					
E - NOTES						
(1) L'habitation est autorisé le long de la rue Principale.						
(2) Les bars à caractère érotique, sauf le long de la rue Principale.						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Numéro de zone : IU-6

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1	•(1)(2)			
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(3)			
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	9			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Usage conditionnel		•			
E - NOTES						
(1) L'entreposage et étalage extérieur est prohibé.						
(2) Un espace de vente et une salle de montre est autorisé comme usages additionnels à un usage principal pourvu qu'ils ne servent que pour offrir en vente .						
(3) 6541.						
La zone est entièrement localisée dans une zone de réserve						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	6	6	6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	5	5	5	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	5	5	5	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/8		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	50		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•		
	Projet intégré		•	•		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-2-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)			
	Habitation unifamiliale	H2	• (1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	• (2)			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	• (2)			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(3)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	14	14	14	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	30	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte	•	•	•		

E - NOTES						
(1) Autorisé uniquement sur les terrains ayant frontage sur les rang du Portage et Sainte-Marie						
(2) Autorisé uniquement sur les terrains ayant frontage sur le chemin Saint-Jean et le rang Sainte-Marie						
(3) 626, 502, 6379 et C704						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-2-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7		•		
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	14	14	14	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	30	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-2-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1	•			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2	•			
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus			C106			
Usages spécifiquement permis			(1)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	14		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	30			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte		•	•		

E - NOTES						
(1) 553 et 6412						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1	•			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2	•			
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4	•			
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/3	1/3		
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.	200	200		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•		
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1	•			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2	•			
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4	•			
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.	200	200		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•		
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1		•		
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2		•		
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4		•		
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1			•	
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				328		
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/12			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			•	
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			•	
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				•
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	7.6
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	3	3
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7	7	
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56	
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	•
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/12		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-10

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1		•		
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2		•		
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus				(1)		
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	4/12			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte		•	•	•	

E - NOTES						
Une partie de la zone M-10 est en zone de réserve						
(1) C101, C106, 6831,6832,6833, 6834, 6835, 6836, 6837, 6838, 6839, 6241, 6244						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-11

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(1)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	14		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) 591, C701, 651						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-12

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1	•			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2	•			
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus			(1)			
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	14	14		
	Latérale d'un côté (m)	min.	5	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	5	3		
	Arrière (m)	min.	7	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	9			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte	•	•			

E - NOTES						
Une partie de la zone M-12 est en zone de réserve						
(1) C101, C106, 500, C601 et 552						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : M-13

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	14	14	14	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/3	1/3		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/4		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
Une partie de la zone M-13 est en zone de réserve						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : P-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1	•			
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4	•			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			672			
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	10			
	Arrière (m)	min.	10			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.				
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : P-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1	•			
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4	•			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	15			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	3			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15			
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : P-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1	•			
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4	•			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	3			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	3			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15			
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : P-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1	•			
	Lieux de culte et de recueillement	P2	•			
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4	•			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	7			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	3			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15			
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : P-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1	•			
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4	•			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	15			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	3			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15			
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : P-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1	•			
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4	•			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				6541		
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	15	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	3	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.		20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : RECI-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•(1)			
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5			•		
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				•	
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	10	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	C401 Règlement sur les usages conditionnels					•(2)	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•			
	Bâtiment à usage mixte	•(3)	•(3)	•(3)			
	Fermette						

E - NOTES

- (1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.
- (2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.
- (3) Un maximum de 5 usages est autorisés.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : RUR-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/2				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	C401 Règlement sur les usages conditionnels		•(2)				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES							
(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.							
(2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : RUR-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	C401 Règlement sur les usages conditionnels		•(2)				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES							
(1) L'usage est autorisé uniquement sur le chemin existant en date du 16 janvier 2018.							
(2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement usages conditionnels en vigueur.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **RUR-3**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(3)(4)		
	Agriculture d'élevage	A2		•(3)(4)		
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	C401 Règlement sur les usages conditionnels			•(2)		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette	•				

E - NOTES

- (1) L'usage est autorisé uniquement sur le chemin existant en date du 16 janvier 2018.
- (2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement usages conditionnels en vigueur.
- (3) Les seules activités d'élevage autorisées sont les fermettes conformes aux dispositions édictées à l'article 5.1.1.6 du règlement de zonage
- (4) L'usage doit être lié aux activités acéricoles, à l'horticulture, aux produits forestiers non ligneux (PFNL), à la cueillette, ou à l'élevage d'insectes

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **RUR-4**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES							
(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : RUR-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•(1)			
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	10	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3			
	Arrière (m)	min.	7	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	65	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•				
	Bâtiment à usage mixte	•	•				
	Fermette	•					

E - NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants en date du 16 janvier 2018.

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : RUR-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•(1)			
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	10	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3			
	Arrière (m)	min.	7	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	65	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte	•	•				
	Fermette	•					

E - NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **RUR-7**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			

E - NOTES						
(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **RUR-8**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•(1)			
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	10	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3			
	Arrière (m)	min.	7	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	65	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte		•	•			
	Fermette		•				

E - NOTES

(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemins existants en date du 16 janvier 2018.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **RUR-9**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1					
	Habitation unifamiliale	H2					
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1	•(1)				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.					
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.					
	Superficie (m ²)	min.					
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.					

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette						

E - NOTES

(1) L'activité doit être conforme aux dispositions normatives relatives au déboisement et à l'abattage d'arbres en forêt privée, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.8.8 du règlement de zonage.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **RUR-10**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/2				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	C401 Règlement sur les usages conditionnels		•(2)				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES							
(1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.							
(2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement usages conditionnels en vigueur.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : **RUR-11**

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			

E - NOTES						
(1) L'usage est autorisé uniquement sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	●(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	●(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		●(1)			
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				●(3)(4)	
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	65	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	C401 Règlement sur les usages conditionnels					●(2)	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	●	●	●			
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette	●					

E - NOTES

- (1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.
- (2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement usages conditionnels en vigueur.
- (3) Les seules activités d'élevage autorisées sont les fermettes conformes aux dispositions édictées à l'article 5.1.1.6 du règlement de zonage
- (4) L'usage doit être lié aux activités acéricoles, à l'horticulture, aux produits forestiers non ligneux (PFNL), à la cueillette, ou à l'élevage d'insectes

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette	•					

E - NOTES

(1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	C401 Règlement sur les usages conditionnels		•(2)				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES

- (1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.
 (2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement usages conditionnels en vigueur.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	•			
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Institutionnel et administratif	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•(1)		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15			
	Taux de verdissage du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) L'implantation de tout nouveau réseau d'aqueduc et d'égout est interdite sauf pour des motifs de salubrité et de santé publique. Toutefois, il est possible d'implanter ou de prolonger des réseaux déjà en place dans le cas de développements résidentiels existant avant le 16 janvier 2018. La réalisation de ces travaux ne doit pas avoir comme objectif d'augmenter le nombre de constructions résidentielles, mais de régler des situations problématiques sur le plan environnemental et sanitaire (saturation des équipements sanitaires, problèmes d'approvisionnement en eau potable, etc)						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	•			
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Institutionnel et administratif	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•(1)		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15			
	Taux de verdissage du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES
(1) L'implantation de tout nouveau réseau d'aqueduc et d'égout est interdite sauf pour des motifs de salubrité et de santé publique. Toutefois, il est possible d'implanter ou de prolonger des réseaux déjà en place dans le cas de développements résidentiels existant avant le 16 janvier 2018. La réalisation de ces travaux ne doit pas avoir comme objectif d'augmenter le nombre de constructions résidentielles, mais de régler des situations problématiques sur le plan environnemental et sanitaire (saturation des équipements sanitaires, problèmes d'approvisionnement en eau potable, etc)

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	•			
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Institutionnel et administratif	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•(3)	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(1)(2)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.						
(2) Les usages de restauration en usage secondaire à l'usage principal selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.						
(3) L'implantation de tout nouveau réseau d'aqueduc et d'égout est interdite sauf pour des motifs de salubrité et de santé publique. Toutefois, il est possible d'implanter ou de prolonger des réseaux déjà en place dans le cas de développements résidentiels existant avant le 16 janvier 2018. La réalisation de ces travaux ne doit pas avoir comme objectif d'augmenter le nombre de constructions résidentielles, mais de régler des situations problématiques sur le plan environnemental et sanitaire (saturation des équipements sanitaires, problèmes d'approvisionnement en eau						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	•(1)			
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Institutionnel et administratif	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•(2)		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	42			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) L'usage est autorisé selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.						
(2) L'implantation de tout nouveau réseau d'aqueduc et d'égout est interdite sauf pour des motifs de salubrité et de santé publique. Toutefois, il est possible d'implanter ou de prolonger des réseaux déjà en place dans le cas de développements résidentiels existant avant le 16 janvier 2018. La réalisation de ces travaux ne doit pas avoir comme objectif d'augmenter le nombre de constructions résidentielles, mais de régler des situations problématiques sur le plan environnemental et sanitaire (saturation des						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•				
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette	•				

E - NOTES

(1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)(2)			
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)(2)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Bâtiment	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

E - NOTES						
(1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.						
(2) Uniquement les maisons modulaires sont autorisées.						
(3) Voir les conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-10

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1					
	Habitation unifamiliale	H2					
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6	•(1)				
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4				•(3)	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis				(1)(2)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
	Avant (m)	min.	10	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette						

E - NOTES							
(1) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.							
(2) Les usages de restauration en usage secondaire à l'usage principal selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.							
(3) L'implantation de tout nouveau réseau d'aqueduc et d'égout est interdite sauf pour des motifs de salubrité et de santé publique. Toutefois, il est possible d'implanter ou de prolonger des réseaux déjà en place dans le cas de développements résidentiels existant avant le 16 janvier 2018. La réalisation de ces travaux ne doit pas avoir comme objectif d'augmenter le nombre de constructions résidentielles, mais de régler des situations problématiques sur le plan environnemental et sanitaire (saturation des équipements sanitaires, problèmes d'approvisionnement en eau potable, etc)							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-11

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•(1)		
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette	•				

E - NOTES						
(1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-12

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	C401 Règlement sur les usages conditionnels		•(2)				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

E - NOTES							
(1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.							
(2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement usages conditionnels en vigueur.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-13

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette	•					

E - NOTES

(1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-14

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)(2)			
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)(2)			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
	Avant (m)	min.	6(3)			
	Latérale d'un côté (m)	min.	(4)			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	(4)			
	Arrière (m)	min.	(4)			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.				
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

E - NOTES						
(1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.						
(2) Uniquement les maisons mobiles sont autorisées aux conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.						
(3) La marge est calculée à partir de l'emprise de la rue.						
(4) 6 mètres entre le bâtiment principal et les emplacements voisins et de 3 mètres de la limite de la zone de maisons mobiles.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-15

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	•(1)			
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Institutionnel et administratif	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•(2)		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15			
	Taux de verdissage du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

E - NOTES						
(1)L'usage est autorisé selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.						
(2)L'implantation de tout nouveau réseau d'aqueduc et d'égout est interdite sauf pour des motifs de salubrité et de santé publique. Toutefois, il est possible d'implanter ou de prolonger des réseaux déjà en place dans le cas de développements résidentiels existant avant le 16 janvier 2018. La réalisation de ces travaux ne doit pas avoir comme objectif d'augmenter le nombre de constructions résidentielles, mais de régler des situations problématiques sur le plan environnemental et sanitaire (saturation des équipements sanitaires, problèmes d'approvisionnement en eau potable, etc)						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : VD-16

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
	Industrie extractive	I4	•(1)			
Communautaire (P)	Institutionnel et administratif	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	9			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30			
	Taux de verdissage du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•				
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

E - NOTES

(1) L'usage doit être conforme aux dispositions de la Loi sur les mines ou du règlement relatif aux carrières et sablières.

F - AMENDEMENTS